



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 14 février 2023

Indemnité carburant : de nombreux foyers haut-saônois n'ont pas encore bénéficié de l'aide.

Depuis le 16 janvier dernier, le gouvernement a mis en place une indemnité carburant pour les usagers utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles ou pour se rendre à leur lieu de travail.

Pour en bénéficier, plusieurs conditions sont à réunir :

- appartenir à un foyer fiscal dont **le revenu fiscal de référence par part** est inférieur ou égal à 14 700€,
- avoir déclaré des revenus d'activité en 2021,
- être âgé d'au moins 16 ans au 31 décembre 2021,
- ne pas payer l'impôt sur la fortune immobilière.

Le véhicule doit présenter certaines caractéristiques, il doit impérativement être assuré et ne pas rouler au GPL. Il ne doit pas être un véhicule de fonction ou de service, ni un engin agricole, un poids lourd ou un quad.

40 000 foyers Haut-Saônois sont éligibles à cette aide. Or, à ce jour, seules 21 930 demandes ont été déposées soit à peine plus de la moitié des foyers qui y ont droit.

La demande doit être déposée avant la fin du mois de mars 2023.

Quelle démarche pour en bénéficier ?

Sauf cas particuliers, il n'est pas utile de se déplacer pour recevoir l'aide. Un simulateur et un formulaire sont accessibles en ligne depuis le site impots.gouv.fr.

Il convient de se munir de son dernier avis d'imposition sur le revenu et de sa carte grise pour remplir le formulaire en ligne.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

Qui contacter pour plus d'informations ?

Un numéro d'appel national a été mis en place pour répondre à toutes les questions. Il est ouvert de 8h30 à 19h00 du lundi au vendredi :

0 806 000 229 (service gratuit hors coût de l'appel)

Les usagers peuvent aussi utiliser leur messagerie sécurisée depuis leur espace personnel sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou contacter leur service des impôts des particuliers.

Enfin, le réseau des vingt-trois espaces « **France Services** » de **Haute-Saône** est également mobilisé pour répondre à toutes les questions.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  